

Intitulé de la manifestation \*

Date ou période

**Bilan quantitatif**

Nombre de participants   Nombre de bénévoles   Nombre de spectateurs   Couverture médiatique (presses locales et spécialisées, TV, internet...)

**Bilan organisationnel** (logistique, communication, financier...)

Points positifs

Difficultés rencontrées

Points d'améliorations

**Bilan sur les retombées économiques, environnementales et sociales pour le territoire et la population** (hébergement, restauration, développement durable, médias, réseaux sociaux...)

**Bilan sur l'atteinte des objectifs fixés**

**Bilan de l'utilisation de la subvention du Département**

Commentaires éventuels

**Cette action sera-t-elle reconduite ?**

Oui

Non

Orientations envisagées

Fait le

**Signature**

## Bilan technique de l'événement sport nature

Rappel du lieu de votre manifestation \*

Rappel Date ou période \*

### Bilan succinct des actions de développement durable inclus dans votre manifestation \*

La restauration, le ravitaillement ou la buvette proposent des produits locaux/et ou biologiques

Incitations à l'utilisation du covoiturage et/ou présence de navettes et/ou transports en commun pour se rendre sur l'évènement

Réduction à la source des déchets et tri des ordures ménagères produites par l'évènement

Intégration de l'accueil des personnes en situation de handicap, aussi bien les concurrents que les publics

Promotion de l'éducation à l'environnement au sein de l'évènement (stands dédiés, animations...)

Prise en compte du dérangement de la faune, piétinement de la flore et érosion des milieux naturels dans l'organisation des épreuves

# Bilan financier de la manifestation sportive

Obligatoire pour le versement de la subvention

Rappel du nom de votre structure \*

Rappel de l'intitulé de la manifestation \*

--	--

Charges	BP 2021	réalisé 2021	Produits	BP 2021	réalisé 2021
<b>Hébergement</b>			<b>Ventes de produits, prestations</b>		
des bénévoles			Billetterie		
des officiels /jury			Buvettes et restauration		
des participants			Inscriptions des participants		
<b>Restauration</b>			Autres (précisez)		
des bénévoles					
des officiels /jury			<b>Subventions et aides</b>		
des participants			Union européenne (précisez le dispositif)		
<b>Achat marchandises</b>					
Nourritures et boissons			État ( précisez le ministère)		
Autres					
<b>Logistique et matériel</b>			Région (précisez le dispositif)		
Location matériel					
Location salle			Département de l'Ain (détaillez la ou les demandes)		
<b>Frais des officiels / Jury</b>					
hors restauration ou hébergement			Commune(s)		
<b>Récompenses / prix</b>					
<b>Sécurité / secours</b>			Intercommunalité(s) (à détailler)		
<b>Assurances</b>					
<b>Communication</b>			Autres aides publiques (à détailler)		
<b>Animations</b>					
<b>Déplacement et rémunération du personnel</b>			Fédération, comité ou ligue hors contribution en nature (à détailler)		
<b>Frais d'organisation</b> (déplacement, poste et fournitures)					
<b>Droits d'inscription au calendrier fédéral</b>			Organismes privés hors contribution en nature (à détailler)		
<b>Préservation de l'environnement</b>					
<b>Total des charges</b>			<b>Total des produits</b>		

Écart \_\_\_\_\_ % Si l'écart est supérieur à 20%, justifiez-le en page 4

Excédent(+)/déficit (-) réel \_\_\_\_\_

**Ne pas oublier**  
de saisir les montants des contributions volontaires en nature

Contributions volontaires en nature	
Locaux / matériels	
Prestations	
Personnels bénévoles	
<b>Total</b>	

Ce document budgétaire doit impérativement être signé et certifié conforme par le président et le trésorier.

**Le Président,**

**Le Trésorier,**

A qui adresser le dossier ?  
Les dates limites de dépôt de dossier

Adresse postale	Plus d'informations
M. le Président du Conseil départemental de l'Ain <b>Service des Sports</b> 45, avenue Alsace-Lorraine BP 10114 01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex	Site de la Madeleine 13 avenue de la Victoire - Bourg-en-Bresse 04 37 62 17 13 <a href="mailto:servicedessports@ain.fr">servicedessports@ain.fr</a>

**joindre avec le bilan, les factures acquittées des dépenses liées à l'organisation de la manifestation**

**Rappel :**

**1- Dépenses éligibles sont celles incombant directement aux organisateurs**

**2- Dépenses non éligibles :**

- Les mises à disposition et les valorisations,
- Les primes et récompenses financières,
- Les frais de restauration et d'hébergement facturés aux participants,
- Achat de boissons et autres dépenses destinés à la revente,
- Toutes autres dépenses prises en charge par un autre partenaire public ou privé
- Matériels d'investissement